

**DECISION DU BUREAU N° B21.24**

**Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,**

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence diffusé au BOAMP le 28/04/2024 et au JOUE le 29/04/2024, pour une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la requalification de l'avenue Claude de la Colombière RD. 149E (Ex RN.7) sur la commune de SAINT SYMPHORIEN D'OZON ;

**Considérant** l'offre de la société FOLIA ;

**Considérant** la décision d'attribution à la société FOLIA de la commission d'appel d'offres en date du 19 juillet 2024 ;

**DECIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat n° 2024.27.00, attribué à la société FOLIA, 94 rue Pierre Corneille– 69003 Lyon ainsi que tous les actes contractuels y afférents, pour un montant de :

**Tranche ferme :**

- 112 052,50 € HT soit 134 463 € TTC correspondant au forfait provisoire de rémunération pour les phases d'étude (AVP et PRO, secteurs A et B) et pour les phases suivantes (Secteur A uniquement) ;

**Tranche optionnelle n°1 :**

- 46 452.50 € HT soit 55 743 € TTC correspondant au forfait provisoire de rémunération pour les phases suivantes (Secteur B uniquement) ;

Soit un montant de 158 505 € HT soit 190 206 € TTC correspondant au forfait provisoire de rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre hors missions complémentaires ;

**Missions complémentaires :**

- 3 000 € HT soit 3 600 € TTC correspondant à la mission complémentaire n°1 ;
  - 5 000 € HT soit 6 000 € TTC correspondant à la mission complémentaire n°2 ;
  - 3 300 € HT soit 3 600 € TTC correspondant à la mission complémentaire n°3 ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2024 de la CCPO aux chapitres 20 et 458,

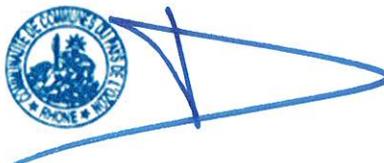
La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,  
Le 19 juillet 2024

**Pierre BALLELIO**  
Président

The signature of Pierre BALLELIO is written in blue ink over a circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon.

**Nicolas VARIGNY**  
1<sup>er</sup> Vice-président

The signature of Nicolas VARIGNY is written in blue ink over a circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon.

**Michel BOULUD**  
2<sup>ème</sup> Vice-président

The signature of Michel BOULUD is written in blue ink over a circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon.

**Mireille BONNEFOY**  
3<sup>ème</sup> Vice-présidente

The signature of Mireille BONNEFOY is written in blue ink over a circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon.

**Timotéo ABELLAN**  
4<sup>ème</sup> Vice-président

The signature of Timotéo ABELLAN is written in blue ink over a circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon.

**Mattia SCOTTI**  
5<sup>ème</sup> Vice-président

The signature of Mattia SCOTTI is written in blue ink over a circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon.

**Jean Philippe CHONE**  
6<sup>ème</sup> Vice-président

The signature of Jean Philippe CHONE is written in blue ink over a circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon.

Mise en ligne le.....19 JUIL. 2024  
Certifiée exécutoire le.....19 JUIL. 2024